

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 4 avril 2014

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Laurent, HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames DEGUINE Sandrine, HAYE Laëtitia, LAMER Josette et PETIT Sophie

Absents :

L'an deux mil quatorze, le quatre avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Monsieur Laurent HÉNIN est élu secrétaire de séance.

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux du 28 mars 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 28 mars 2014, date de l'élection, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 17 % de l'indice 1015 et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 5,4 % de l'indice 1015

Indemnités de Conseil du Percepteur

Considérant la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, notamment son article 97 ; le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les modalités de calcul de l'indemnité du comptable public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Madame Claude VAN BRAEKEL, Trésorier du Centre des Finances publiques de Gournay en Bray, et Inspecteur des Finances Publiques, une indemnité de Conseil au taux de 100%.

Délibérations
n° 2014-013
et n° 2014-014

Délibération
n° 2014-015

Elections des délégués auprès des divers syndicats

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient d'élire des délégués titulaires et/ou suppléants selon les statuts des divers syndicats, afin de représenter la commune de Dampierre en Bray ;

Après avoir, conformément à l'article L. 5211-7 I susvisé, voté à scrutin secret ;

Le Conseil Municipal élit :

- Pour la Communauté de Commune du Canton de Gournay en Bray, dans l'ordre du tableau : Messieurs DUCLOS Emmanuel et DUVAL Marie-Joseph
- Pour le SDE76 : Messieurs HENIN Laurent, titulaire et DUVAL Marie-Joseph suppléant.
- Pour le SIAEPA de Sigy : Messieurs ROQUET Michel et MOINET Laurent, titulaires et Messieurs DUCLOS Emmanuel et HENIN Olivier, suppléants.
- Pour le SIEAE de l'Epte : Messieurs MALLARD Jacques et MOINET Laurent, titulaires et Madame PETIT Sophie, suppléante.
- Pour le SIEOM du Pays de Bray : Messieurs MOINET Laurent et EQUEY José, titulaires et Madame HAYE Laëtitia, suppléante.
- Pour le SIVOS de l'Epte : Messieurs DUCLOS Emmanuel, HENIN Olivier et Madame DEGUINE Sandrine
- Pour le STRG : Monsieur DUVAL Marie-Joseph et Madame HAYE Laëtitia, titulaires et Monsieur EQUEY José et Madame LAMER Josette, suppléants.

Désignation des membres des commissions communales

Délibération n° 2014-022 Suite à la demande du Ministère de la défense, il y a lieu de désigner un correspondant défense. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Monsieur Marie-Joseph DUVAL.

Commission Communale d'Action Sociale :

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Délibération n° 2014-023 Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 4 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté à scrutin secret ; Le Conseil Municipal élit : Monsieur Jacques MALLARD, Monsieur Marie-Joseph DUVAL, Madame Josette LAMER et Madame Sandrine DEGUINE en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Commission de révision des listes électorales :

Délibération
n° 2014-024

Le Conseil Municipal, vu l'article L17 du code électoral, désigne à l'unanimité : Monsieur Jacques MALLARD, Monsieur José EQUEY, et Monsieur Emmanuel DUCLOS en tant que délégués de la commune au sein de la commission de révision des listes électorales.

Monsieur Michel ROQUET sera proposé comme délégué du Tribunal de Grande Instance et Monsieur Gérard AUVRAY sera proposé comme délégué du Préfet.

Commission d'Appel d'Offres :

Délibération
n° 2014-025

Le Conseil Municipal, vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, vu l'article 22 du Code des Marchés Publics, et après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté à scrutin secret :

Elit M DUCLOS Emmanuel, Maire, président de la commission d'appel d'offres ;

Elit, Monsieur Olivier HÉNIN, Monsieur Laurent HÉNIN et Monsieur José EQUEY en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

Elit, Monsieur Laurent MOINET, Monsieur Marie-Joseph DUVAL et Monsieur Jacques MALLARD en tant que membres suppléants ;

Commission Communales Facultatives :

Délibération
n° 2014-026

- Commission Travaux : Messieurs DUCLOS Emmanuel, MALLARD Jacques, HENIN Laurent, HENIN Olivier, MOINET Laurent, EQUEY José, DUVAL Marie-Joseph et Madame PETIT Sophie

- Commission Urbanisme - Cadre de vie : Messieurs DUCLOS Emmanuel MOINET Laurent, HENIN Olivier, HENIN Laurent et Madame PETIT Sophie

- Commission Vie scolaire, Enfance, Jeunesse : Monsieur DUCLOS Emmanuel et Mesdames LAMER Josette, HAYE Laëtitia et DEGUINE Sandrine

- Commission Communication, Information, Vie Associative : Messieurs DUCLOS Emmanuel, HENIN Laurent et Mesdames PETIT Sophie, LAMER Josette et DEGUINE Sandrine

- Commission Finances, Activités Economiques : Messieurs DUCLOS Emmanuel, MOINET Laurent, HENIN Laurent et EQUEY José et Mesdames PETIT Sophie et HAYE Laetitia.

Madame Sophie PETIT est désignée référent communication auprès de la Préfecture.

Vote des taux d'imposition

Après lecture des bases d'imposition, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 1,5 % qui sont votés comme suit :

Délibération
n° 2014-028

- Taxe d'habitation : 14,57 %
- Taxe foncière (bâti) : 15,02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 26,22 %
- CFE : 18,84 %

Vote du Budget 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2014 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- En section de Fonctionnement : 412 125,03 €
- En section d'Investissement : 958 148,54 €

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- CCAS : 3 600 €
- Les anciens combattants 100 €
- La ligue contre le cancer 50 €
- ADMR 150 €
- APEI 80 €
- Comité des aînés de Dampierre 300 €
- La Brèche 50 €
- Comité des fêtes 500 €
- Comité des fêtes sub.exceptionnelle 500 €
- Dampierre sport 200 €
- Association 8 violoncelles 1 000 €

Délibération
n° 2014-027

Amortissement travaux rue des favières

Suivant les normes comptables « M14 » pour les communes de moins de 3500 habitants et afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de définir une durée d'amortissement pour la participation de la commune aux travaux d'extension de réseau électrique rue des favières:

Délibération
n° 2014-029

Monsieur Le Maire propose une durée d'amortissement de 3 ans pour ces opérations.

Le conseil Municipal, Après en avoir délibéré, approuve une durée d'amortissement de 3 ans.

Divers

Madame Sophie Petit signale que M et Mme Caux se plaignent de nuisance sonore en raison du passage d'engin type Quad ou 4x4 de plus en plus fréquent "Chemin des bouleaux". Monsieur Le Maire va étudier la possibilité de prendre un arrêté interdisant la circulation des véhicules motorisés.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'une signalisation homogène des activités économiques du village doit être revu en raison d'un coût trop élevé des panneaux proposés.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 00h45

